

Valorisation de la pêche durable du Sud Morbihan - phase 1 : investissement

Pays d'Auray

Fonds sollicités :

Region / Europe - FEAMP - DLAL

Axes :

"Travailler en Pays d'Auray" : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire

Fiche Action :

Europe : Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire

Région : Plus de valeur ajoutée dans les filières primaires du territoire pour renforcer la viabilité des entreprises

Fonctionnement / Investissement :

Investissement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : Criée de Quiberon

N° SIRET : 21560186500011

Forme juridique : Commune

Nombre d'habitants : 5175

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 129.00

Montant du budget Annuel en k€ : 17000.00

Representant de la structure demandeuse : Bernard HILLIET, Maire

Representant technique du projet : Alexandre Lebrun, Directeur de la Criée de Quiberon,
crieequiberon@ville-quiberon.fr

Adresse postale : Quai de port maria 56170 QUIBERON

Adresse électronique : crieequiberon@ville-quiberon.fr

Tel : 0297502651

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

La pêcherie du Sud du Morbihan et de ses îles est composée d'une centaine de petites unités de pêche artisanale (moins de 12 mètres) ainsi que d'une centaine de pêcheurs à pied professionnels. Bien qu'encore très présentes et constitutives de l'identité du territoire, des menaces pèsent sur ces pêcheries : raréfaction de la ressource, augmentation des coûts énergétiques etc...

Conscients de ces menaces, la criée de Quiberon et les pêcheurs ont initié des nouvelles techniques de pêche innovantes moins impactantes pour l'environnement et la ressource et à forte valeur ajoutée permettant d'assurer la pérennité du secteur. Une phase test a été menée par la criée de Quiberon depuis 2 ans afin de vérifier la faisabilité économique et technique de ces nouvelles pratiques.

Les actions initiées en phase test sont très concluantes.

- Poissons vendus vivants (maintenus en viviers avec eau purifiée) jusqu'à la vente.

Une dizaine de navires pratiquent désormais cette pêche à Quiberon. La criée a développé des marchés spécifiques haut de gamme sur ces produits.

-Poissons ikéjimis :

Technique séculaire japonaise permettant de diminuer la souffrance animale et de limiter la propagation des bactéries améliorant ainsi la conservation et les qualités organoleptiques du produit. Trois navires se sont engagés dans cette démarche. Au regard des débouchés prometteurs (prix de vente en hausse), d'autres navires seraient intéressés.

-Palourdes de pêche à pied marquées Parc Naturel Régional.

Pêche durable par excellence : pêche non mécanisée et sélective, taille de capture supérieure à la taille légale, environnement préservé et provenance certifiée. La criée de Quiberon disposant des agréments purification a commencé à proposer ces produits qui ont fait l'unanimité auprès des acheteurs.

- Crustacés de casiers. La pêche des crustacés au casier est pratiquée dans le Morbihan Sud notamment au niveau des îles. Les produits issus de cette pêcherie ne sont pour le moment pas assez valorisés.

Bien qu'innovantes et au regard des ventes prometteuses, ces nouvelles productions, initiées par la Criée de Quiberon, ont besoin aujourd'hui d'un accompagnement pour assurer leur développement et leur diffusion dans la pêcherie : installations de nouveaux équipements, proposition de nouveaux services, recherche de nouveaux marchés et gestion des installations. Cela permettra à plus de pêcheurs de développer ces techniques et à les réaliser dans des conditions optimales.

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

L'objectif principal du projet est d'assurer la pérennité de la pêcherie par une valorisation d'une pêche moins impactante sur la ressource et à forte valeur ajoutée telles que : le poisson vivant, le poisson ikéjimi, la palourde de pêche à pied, etc. Pour ce faire le projet se divise en deux phases qui correspondent aux deux sous objectifs suivants :

- accompagner, développer et conforter les nouvelles techniques de pêche par la création d'installations techniques adaptées (phase 1). La criée dispose d'ores et déjà d'équipements. Toutefois ceux ci ne sont pas assez ajustés pour permettre à de nouveaux pêcheurs d'accéder à ces pratiques. Par ailleurs le développement de nouvelles méthodes telles que le poisson ikéjimi nécessite la création et l'aménagement d'un espace dédié à l'abatage à terre pour les mareyeurs et les pêcheurs.

- développer et conforter de nouveaux marchés (phase 2). Ces nouvelles productions correspondent à des marchés de niche à forte valeur ajoutée. La réussite du projet et sa diffusion auprès de nouveaux pêcheurs est conditionnée à la recherche de nouveaux marchés. Un poste sera créé pour assurer la commercialisation et la gestion au quotidien des installations.

La phase 1 a pour objectif d'augmenter la capacité d'accueil de la criée de Quiberon en poissons vivants, coquillages et crustacés pour satisfaire :

- la demande des pêcheurs qui sont de plus en plus nombreux à vouloir s'inscrire dans la démarche initiée depuis peu ;
- la demande des mareyeurs qui sont de plus en plus nombreux à vouloir accéder à ces produits de qualité supérieure ;
- la demande des consommateurs qui sont de plus en plus soucieux de la qualité et de la provenance des produits qu'ils

achètent.

Cela permettra également de proposer un service supplémentaire de travail du poisson vivant par les mareyeurs et ainsi de pouvoir travailler sur la qualité du produit final proposé.

3 - Présentation resumée du projet

La Criée de Quiberon a pour objet la commercialisation des produits de la mer. La pêcherie de sud Morbihan dont dépend la Criée de Quiberon se caractérise par des petites unités de pêche artisanale (98% de navires < 12m). Face à une concurrence accrue et conscient de la nécessité de mieux gérer la ressource pour assurer leur pérennité, les pêcheurs accompagnés par la Criée, le PNR et le CDPMEM 56 ont initié des techniques de pêche innovantes, respectueuses de l'environnement et à fort potentiel de valeur ajoutée : poissons vivants, poissons ikéjimis, palourde de pêche à pied marquées Parc naturel régional, crustacés de casier, etc. Aussi l'objectif du projet est d'accompagner et de développer ces nouvelles productions en leur offrant des installations techniques adaptées et en recherchant et confortant les marchés par le biais de la création d'un poste dédié à la gestion et à la commercialisation sur 3 ans.

Le présent dossier correspond à la première phase du projet. Celle-ci consiste à doter la criée de Quiberon d'équipements techniques fiables, performants et adaptés pour accueillir les nouvelles productions développées depuis peu et surtout de pouvoir étendre ces nouvelles techniques à plus de pêcheurs.

Pour cela elle a besoin de nouveaux viviers transportables ainsi que tout l'équipement technique (bulleurs, pompes, etc.), d'un gerbeur électrique pour les transporter, d'une bascule de pesée. Le projet a aussi pour objectif d'offrir un espace pour le poisson ikéjimi d'où l'achat de tables inox et de cuves supplémentaires.

Ces équipements pourront être utiles à l'ensemble des pêcheurs désirant s'impliquer dans ces nouvelles techniques plus respectueuses de l'environnement et des produits. En bout de chaîne ces nouveaux équipements permettront aux consommateurs de bénéficier d'un produit de qualité supérieure et de provenance certifiée.

Les frais de fonctionnement (électricité, ménage) liés à cet investissement seront rentabilisés par une facturation différenciée en fonction de l'utilisateur et du service rendu :

- mise à disposition local ikéjimi : tarif à la demi journée débattu au prochain conseil portuaire
- mise à disposition des viviers auprès des mareyeurs : 20 euros la journée
- crustacés : taxe de 5 cts du kilo
- coquillages et poisson vivant : 7% du prix de vente

4 - Localisation

Localisation géographique :

Étel, Hoedic, Île-d'Houat, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, La Trinité-sur-Mer, Bangor, Locmaria, Le Palais, Sauzon

C.C. Auray Quiberon Terre Atlantique, C.C. de Belle Ile en mer

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Communal, Intercommunal, Pays, Départemental, Régional, Interpays

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

5 - Résultat attendu

Les indicateurs de suivi de l'action sont conditionnés par les investissements réalisés et par leur usage. Leur usage sera mesuré par :

- le volume des ventes réalisées. Cibles : de 1 à 5T pour les palourdes, jusqu'à 5T pour le poisson vivant (voir progression pendant la phase test indiquée plus loin dans la fiche)
- le nombre de pêcheurs convertis à ces nouvelles techniques. Cible : 15 pêcheurs

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Date de début du projet	01/09/2017	
Date de fin de projet	31/08/2018	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - REGION

1 - Pilier : Intégration au territoire

1 - Cible : Un foncier maîtrisé

Le projet consiste notamment à la réhabilitation d'un bâtiment existant : s'agissant d'un bâtiment à vocation économique, le projet permet de maintenir la mixité urbaine au coeur même du centre ville de Quiberon. D'autant que Quiberon connaît une pression foncière importante et que des menaces pèsent sur les activités économiques au profit de la fonction résidentielle.

2 - Cible : Un projet facile d'accès

2 - Pilier : Lien social

1 - Cible : Un projet pour tous, favorisant le lien social dans un environnement sain

Les investissements qui vont être réalisés participent à l'amélioration des conditions de travail des ouvriers de la Criée (port de charge ...) ainsi qu'aux usagers pêcheurs et mareyeurs en leur donnant des outils adaptés pour améliorer la qualité des produits et le traitement des poissons.

Le projet est élaboré en concertation avec pêcheurs, mareyeurs et personnel de la Criée au sein de son Conseil consultatif et Conseil portuaire.

2 - Cible : Une mise en valeur du patrimoine, et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture

Ce projet permet de maintenir un patrimoine vivant sur le territoire et ce à deux titres :

- il permet de maintenir et de développer une activité constitutive de l'identité du territoire à savoir la pêche
- il permet également de conforter une installation (la criée de Quiberon) qui constitue un élément patrimonial important pour la commune

3 - Pilier : Transition écologique et énergétique

1 - Cible : Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement

Ce projet a pour objectif de pérenniser et valoriser les démarches de pêche durable initiées par les pêcheurs du territoire au travers de technique de pêche peu impactante sur le milieu et les ressources :

- pêche à pied de la palourde du Golfe du Morbihan sur des gisements classés et gérés
- pêche de casier pour les crustacés.
- poissons vivants : pêche sélective sans prise accessoire et respectueuse de l'environnement. Capture de spécimen ayant déjà accompli un cycle de reproduction a minima.

En confortant ce type d'activité, ce projet a un impact positif sur l'environnement.

2 - Cible : Une consommation d'énergie maîtrisée

Le projet entraîne une faible consommation d'énergie supplémentaire par rapport au fonctionnement actuel. La consommation d'eau douce est quant à elle limitée au nettoyage des locaux.

4 - Pilier : Valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience

1 - Cible : Un projet source de valeur économique

Ce projet permet de créer de l'activité et de valoriser les savoir faire des pêcheurs du territoire.

En effet, le projet a pour finalité d'améliorer les techniques de pêche et de commercialisation pour assurer un revenu juste aux producteurs et des produits de grande qualité aux consommateurs.

D'ores et déjà et suite à la réalisation de la phase test, nous constatons pour les pêcheurs s'inscrivant dans la démarche, une amélioration notable du prix de vente de minimum 50% par rapport au prix traditionnel. Par ailleurs, ces techniques de pêche contribuent à améliorer l'image de la profession et participe à son attractivité.

2 - Cible : Un projet efficient

Ce projet a fait l'objet d'une phase test de deux ans pour validation des process et de l'intérêt économique de ces nouvelles activités.

Les résultats de cette phase test sont très satisfaisants d'un point de vue économique et technique.

L'infrastructure existante aujourd'hui est un facteur limitant le développement de cette nouvelle activité.

Les projections de vente nécessitent la mise en oeuvre du projet présenté ci dessus.

A titre d'illustration de l'engouement suscité par ces nouveaux produits le tonnage de vente de poissons vivants est passé de :

2015 : 450 kg

2016 : 1726 kg

2017 : 3300 kg

La projection pour 2018-2019 est de 5000kg environ.

Par ailleurs, ces nouvelles installations prévues dans le projet permettront, et ce sans dépense supplémentaire, de développer d'autres produits à forte valeur ajoutée tels que les palourdes de pêche à pied et les crustacés de casier.

L'investissement réalisé devrait ainsi permettre d'augmenter le volume de produits transitant par la Criée, et donc d'augmenter le chiffre d'affaire. Pour le poisson vivant par exemple, le chiffre d'affaire devrait doubler d'ici 2019.

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - Prise en compte des priorités du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes (critère obligatoire)

1 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes (critère exclusif) ?

Le projet de valorisation de la pêche durable du Sud Morbihan répond aux objectifs de la fiche-action 4 "Valoriser les produits, savoir-faire, et patrimoines du territoire". En effet, il s'agit à travers cet investissement de valoriser les produits de la pêche des Pays d'Auray-Vannes et de structurer de nouveaux marchés innovants, permettant de valoriser l'image du territoire.

2 - Innovation et partenariat (1 critère sur 3 à atteindre obligatoirement)

1 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?

Le projet apporte une réelle innovation pour le territoire, par le développement de techniques de pêche innovantes et de nouveaux marchés tels que celui de la palourde du Golfe ou du poisson vivant.

2 - Intérêt collectif

Le projet est d'intérêt collectif, il bénéficie aux pêcheurs, mareyeurs du territoire et au personnel de la Criée.

3 - Bénéficiaire collectif

La criée de Quiberon est une structure publique donc un bénéficiaire collectif

3 - Accès public aux résultats de l'opération (critère obligatoire)

1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?

Une communication par voie de presse sera réalisée ainsi qu'une inauguration de l'investissement.

4 - Impact sur le territoire et sur les filières locales (2 critères sur 4 à atteindre obligatoirement)

1 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?

Le projet est élaboré en concertation avec pêcheurs, mareyeurs et personnel de la Criée au sein de son Conseil consultatif et Conseil portuaire.

2 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?

Ce projet a pour objectif de pérenniser et valoriser les démarches de pêche durable initiées par les pêcheurs du territoire au travers de technique de pêche peu impactante sur le milieu et les ressources :

- pêche à pied de la palourde du Golfe du Morbihan sur des gisements classés et gérés
- pêche de casier pour les crustacés.
- poissons vivants : pêche sélective sans prise accessoire et respectueuse de l'environnement. Capture de spécimen ayant déjà accompli un cycle de reproduction a minima.

En confortant ce type d'activité, ce projet a un impact positif sur l'environnement.

3 - Mon projet est-il viable économiquement ?

Ce projet a fait l'objet d'une phase test de deux ans pour validation des process et de l'intérêt économique de ces nouvelles activités.

Les résultats de cette phase test sont très satisfaisants d'un point de vue économique et technique.

L'infrastructure existante aujourd'hui est un facteur limitant le développement de cette nouvelle activité.

Les projections de vente nécessitent la mise en œuvre du projet présenté ci dessus.

A titre d'illustration de l'engouement suscité par ces nouveaux produits le tonnage de vente de poissons vivants est passé de :

2015 : 450 kg

2016 : 1726 kg

2017 : 3300 kg

Par ailleurs, ces nouvelles installations prévues dans le projet permettront, et ce sans dépense supplémentaire, de développer d'autres produits à forte valeur ajoutée tels que les palourdes de pêche à pied et les crustacés de casier.

4 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?

Ce projet permet de créer de l'activité et de valoriser les savoir faire des pêcheurs du territoire.

En effet, le projet a pour finalité d'améliorer les techniques de pêche et de commercialisation pour assurer un revenu juste aux producteurs et des produits de grande qualité aux consommateurs.

D'ores et déjà et suite à la réalisation de la phase test, nous constatons pour les pêcheurs s'inscrivant dans la démarche, une amélioration notable du prix de vente de minimum 50% par rapport au prix traditionnel. Par ailleurs, ces techniques de pêche contribuent à améliorer l'image de la profession et participe à son attractivité.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Oui

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Achat de matériel (viviers, turbines à air, gerbeur électrique, table inox, bascule de pesée, cuves en plastique)	24 600.00	20.25
Travaux de rénovation du local et raccordement	27 000.00	22.20
Total	121 600.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Autofinancement public	24 320.00	20.00
Europe - FEAMP - DLAL	48 640.00	40.00
Région - Contrat de partenariat - Pays d'Auray	48 640.00	40.00
Total	121 600.00	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)
